

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2399

28 septembre 2013

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties SPF S.A.	115107	Licorne S.A.	115150
Amundi Funds	115108	Lincoln Invest S.A.	115150
Duemme Sicav	115106	Luxair Executive S.A.	115151
Eurostates S.A., SPF	115107	Luxury Innovation S.A.	115148
GDF SUEZ Treasury Management	115145	Marcold	115151
Général de Conseils et de Participations S.A.	115146	Marly International S.A.	115151
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	115109	Meighorn Rosemont S.à r.l.	115151
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	115140	Millet S.A.	115106
Green Basil S.A.	115109	MTEL S.A.	115151
H&F Wings Lux 2 S.à r.l.	115114	Navcon S.A.	115106
Hunaudières Invest S.à r.l.	115146	OI-Clothing S.A.	115151
La Place Vendôme S.à r.l.	115149	OI-Incentive S.A.	115152
La Place Vendôme S.à r.l.	115149	OI-Newco 1 S.A.	115152
Larry II Central Germany S.à r.l.	115147	OI-Perfume S.A.	115152
Larry II Dresden S.à r.l.	115148	Pempa S.à r.l.	115152
Larry II LM S.à r.l.	115148	Place Ovale Holding S.A.	115152
Larry Lower Saxony S.à r.l.	115148	Pluto Investment S.à r.l.	115152
Larry M S.à r.l.	115148	Schiffmann S.à r.l.	115146
Larry Saxony S.à r.l.	115148	Sixth Dimension S.A.	115147
LDV Capital S.à r.l.	115149	Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à r.l.	115147
LDV Management III S.à r.l.	115149	Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l.	115147
LDV Management II S.à r.l.	115149	Softinvest S.A.	115107
Les Tigres S.A.	115149	Sprinterlux S.à r.l.	115147
Les Tigres S.A.	115150	Topkins S.P.F.	115108
Les Tigres S.A.	115150	Transport & Logistic Investment S.à r.l.	115147
Les Tigres S.A.	115150	Trevera C S.à r.l.	115146
Les Tigres S.A.	115150	Triumph Luxembourg Holding Sàrl	115132

Duemme Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.834.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of Duemme Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *17 October 2013* at 2 p.m. (CET), in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the board of directors' report and of the authorized auditors' report for the accounting year ended 30 June 2013;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended on 30 June 2013;
3. Allocation of the results;
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended 30 June 2013;
5. Statutory appointments:
 - a. Board of Directors;
 - b. Authorised auditors;
6. Directors' fees;
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The shareholders who would like to be present or represented at the Meeting are kindly required to deposit their share certificates five clear days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, where forms of proxy are available.

The annual report as at 30 June 2013 will be available upon request at the registered office.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2013136492/755/29.

Millet S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 octobre 2013* à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation.
3. Fixation d'une date pour la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.
4. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2013136523/795/16.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

The Shareholders of Navcon S.A. are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held on *October 14, 2013* at 10.00AM at the registered office of the Company, 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgment of the financial statements of the Company for the financial year ended on November 30, 2012;
2. Acknowledgment of (i) the report of the board of directors and (ii) of the statutory auditor's ("réviseur d'entreprises agréé") report on its audit of the financial statements;
3. Approval of the financial statements;
4. Allocation of the results;
5. Deliberation upon article 100 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended;
6. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
7. Powers to be granted.

Board of Directors.

Référence de publication: 2013131778/20.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 août 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 octobre 2013* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013128122/795/19.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *8 octobre 2013* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2013
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations Statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131101/795/17.

Eurostates S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 43.371.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 octobre 2013 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131787/1023/20.

Topkins S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.176.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 octobre 2013 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131788/1023/16.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

L'an deux mille douze, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Le conseil d'administration de AMUNDI FUNDS une société anonyme, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, établie à Luxembourg le 18 juillet 1985 comme fonds commun de placement et transformée en société d'investissement à capital variable suivant acte notarié en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 298 du 28 avril 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B68.806,

dûment représenté en conformité avec la délégation de pouvoirs donnée par le conseil d'administration de Amundi Funds en vertu d'une résolution circulaire en date du 1 février 2012, à la société Amundi Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, 5 allée Scheffer L-2520, elle-même représentée par Madame Stéphanie Doeble, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5 allée Scheffer L-2520 en vertu d'une procuration en date du 15 mars 2012.

Une copie des résolutions circulaires ainsi que la procuration, signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ainsi représenté, a requis le notaire instrumentant de constater comme-suit:

I. Que le conseil d'administration de la Société a décidé le 1 février 2012 (une copie de ces résolutions circulaires du conseil d'administration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement):

(i) de procéder à la fusion, telle que prévue à l'article 1, point 20) a), de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, par absorption (la «Fusion») par laquelle les cinq compartiments de la Société (ci-après les «Compartiments Absorbés») «GEMS World» «Bond Euro Govies» «Absolute VaR 2 (USD) «Absolute VaR 4 (USD)» et «Equity Asia Pacific ex-Japan», ont été respectivement fusionnés dans «Equity Global Alpha» «Euro Govies» «Absolute VaR 2 (EUR)», Absolute VaR 4(EUR) et «Equity Asia ex Japan» (ci-après, les «Compartiments

Absorbants)), cinq compartiments de la société, conformément aux dispositions des articles 65 et suivants de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et

(ii) que la Fusion a pris effet le 15 mars 2012 à l'égard des actionnaires des Compartiments Absorbés et Absorbants (la «Date de Prise d'Effet»).

II. Qu'en conséquence de la Fusion des cinq Compartiments Absorbés dans les cinq Compartiments Absorbants de la Société, les cinq Compartiments Absorbés ont cessé d'exister.

III. Qu'à la lumière des considérations ci-avant sous i et ii, le conseil d'administration ainsi représenté demande au notaire soussigné de constater officiellement que, conformément à l'article 66 (4), paragraphe 4 de la Loi de 2010, lu conjointement avec l'article 65 de ladite loi, la Fusion a pris effet le 15 mars 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte, le comparant susmentionné, connu du notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: S. DOEBLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. Relation: LAC/2012/12772. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117774/46.

(130143280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013134142/10.

(130163312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Green Basil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.441.

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN BASIL S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 108.441, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1024 du 12 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte passé par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 452 du 21 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille euros (1.000 €) afin de le réduire de quarante et un mille euros (41.000 €) à quarante mille euros (40.000 €);

2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les administrateurs de la Société;

3. Rachat et annulation de dix (10) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune composant les actions de Classe J de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente des articles 3 et 10 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

5. Introduction des définitions

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille euros (1.000 €), afin de le réduire de son montant actuel de quarante et un mille euros (41.000 EUR) à quarante mille euros (40.000 EUR) par le rachat de la totalité d'une classe d'actions conformément à l'article 10 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible tel que déterminé par les administrateurs à un montant de EUR 1.094.805,78 (un million quatre-vingt quatorze mille huit cent cinq euros et soixante dix huit cents).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de EUR 109.480,578 par action l'ensemble des dix (10) actions de Classe J d'une valeur nominale de 10 euros (10 Euro) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 3 et 10 des statuts de la Société afin qu'ils soient lu comme suit:

Version anglaise

« **Art. 3.** "The Company's share capital is set at 40.000 € (forty thousand Euros), represented by:

1. 320 (three hundred and twenty) of class A shares, having a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euros) each;
2. 10 (ten) of class B shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
3. 10 (ten) of class C shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
4. 10 (ten) of class D shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
5. 10 (ten) of class E shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
6. 10 (ten) of class F shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
7. 10 (ten) of class G shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
8. 10 (ten) of class H shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;
9. 10 (ten) of class I shares, having a nominal value of 100 € (one hundred Euros) each;

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" **Art. 10.** Each Year, 5% (five per cent) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

In the case where there shall no longer be any Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E, F and G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G, H, and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D, E and F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class F, G, H, and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C, D and E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E, F, G, H and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B, C and D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class D, E, F, G, H and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A, B and C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G, H and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class C, D, E, F, G, H and I Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of Class A and B Shares."

Version française

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à 40.000 € (quarante mille euros), représenté comme suit:

1. 320 (trois cent vingt) actions de Classe A, ayant une valeur nominale de 100 EUR. (cent euros) chacune;
2. 10 (dix) actions de Classe B, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
3. 10 (dix) actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
4. 10 (dix) actions de Classe D, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
5. 10 (dix) actions de Classe E, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
6. 10 (dix) actions de Classe F, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
7. 10 (dix) actions de Classe G, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
8. 10 (dix) actions de Classe H, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;
9. 10 (dix) actions de Classe I, ayant une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe I).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes I, H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.»

« **Art. 10.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Si les résultats de la société ne permettent pas au cours d'un exercice de procéder au paiement de ce dividende préférentiel, celui-ci sera automatiquement reporté à l'exercice suivant. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe I.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I dans la société, les détenteurs d'actions de Classe H bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H et G dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H, G et F dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H, G, F et E dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H, G, F, E et D dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H, G, F, E, D et C dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe I, H, G, F, E, D, C et B dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 12 aux statuts de la société afin d'ajouter les définitions suivantes:

Définitions

Version anglaise

« **Art. 12.** Available amount: Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles.»

Version française

« **Art. 12.** Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ 1.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013. Relation GRE/2013/3812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013134148/239.

(130163277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

H&F Wings Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.102,48.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.173.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of August,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "H&F Wings Lux 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 147.173, incorporated under the name H&F Opportunities Lux 2 S.à r.l. on 25th June 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 1537 of 10th August 2009. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20th April 2012, published in the Memorial number 1505 of 15th June 2012.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all outstanding two million (2,000,000) ordinary shares and seven thousand three hundred and twenty-four (7,324) preferred shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, representing together one hundred percent (100%) of the Company's issued share capital of twenty thousand seventy-three Euro and twenty-four Euro cents (€20,073.24) and all shareholders were duly represented at this meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda below.

II. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

(A) Restructuring of the issued share capital of the Company by,

1. the creation of a new class of shares, namely class X, and determination of the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be adopted under item (A) 5. of this agenda;

2. increase of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand eight hundred and sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72) so as to bring it from its current amount of twenty thousand seventy-three Euro and twenty-four cents (€20,073.24) to twenty five thousand nine hundred forty-two Euro and ninety-six cents (€25,942.96) by the issue of five hundred eighty-six thousand nine hundred and seventy-two (586,972) new class X shares of a nominal value and subscription price of one Euro cent (€ 0.01) each (being a total subscription price of five thousand eight hundred sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72)); subscription to the new class X shares by H&F Wings Lux 1 S.a r.l., an existing shareholder of the Company, and payment of the subscription price in cash; consequential amendment of articles 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be adopted under item (A) 5. of this agenda;

3. amendment of the economic terms of the preferred shares of the Company existing on the date hereof by providing for an exceptional adjustment of the Adjusted Value as provided for in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be adopted under item (A) 5. of this agenda;

4. increase of the issued share capital of the Company by an amount of four thousand, one hundred and fifty nine Euro and fifty two cents (€4,159.52) to thirty thousand, one hundred and two Euro and forty-eight cents (€30,102.48) by the issue of four hundred and fifteen thousand, nine hundred and fifty two (415,952) new ordinary shares of the Company of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each against the contribution in kind of a claim of six million, eighty-three thousand, one hundred and four Euro (€6,083,104) against H&F Wings Lux 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 150.180; subscription by WINGS MGTEQUITYCO Limited, an existing shareholder of the Company to the ordinary shares so issued and approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount of four thousand, one hundred and fifty nine Euro and fifty two cents (€4,159.52) to the share capital of the Company and allocation of six million, seventy-eight thousand nine hundred and forty-four Euro and forty eight cents (€6,078,944.48) to the freely distributable share premium of the Company; consequential amendment of articles 5.1 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be adopted under item (A) 5. of this agenda;

5. amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above items and such other changes as set forth in the amended and restated articles substantially in the form attached to the proxies;

(B) Appointment of Kingsley Duffy, born on 17 May 1971, residing at 82 Chenies Mews, London WC1E 6HU as HB manager of the Company with effect as from the date hereof and for an undetermined period.

Thereafter, the following resolution was unanimously passed:

First resolution

It was resolved to restructure the issued share capital of the Company by the creation of a new class of shares, namely class X.

It was resolved to determine the rights and obligations of the class X shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company herebelow.

It was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand eight hundred and sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72) so as to bring it from its current amount of twenty thousand seventy-three Euro and twenty-four Euro cents (€20,073.24) to twenty five thousand nine hundred and forty-two Euro and ninety-six cents (€25,942.96) by the issue of five hundred and eighty-six thousand nine hundred and seventy-two (586,972) new class X shares of the Company of a nominal value and subscription price of one Euro cent (€ 0.01) each (being a total subscription price of five thousand eight hundred and sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72)).

Thereupon, H&F Wings Lux 1 S.ar.l., prenamed, represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 12 August 2013, subscribed to the five hundred and eighty-six thousand, nine hundred and seventy-two (586,972) class X shares so issued and paid all such shares by way of contribution in cash of an amount of five thousand eight hundred and sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72). Evidence of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary.

It was then resolved to allocate an amount of five thousand eight hundred and sixty-nine Euro and seventy-two cents (€5,869.72) to the share capital of the Company.

It was then resolved to amend the economic terms of the preferred shares of the Company existing on the date hereof by providing for an exceptional adjustment of the Adjusted Value as provided for in the amended and restated articles of incorporation of the Company as set forth herebelow.

Thereupon, it was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred and fifty-nine Euro and fifty-two cents (€4,159.52) to thirty thousand one hundred and two Euro and forty-eight cents (€30,102.48) by the issue of four hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty-two (415,952) new ordinary shares of the Company of a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each against the contribution in kind of a claim of six million eighty-three thousand, one hundred and four Euro (€6,083,104) against H&F Wings Lux 3 S.à r.l., prenamed.

The above contribution in kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company dated 12 August 2013 the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board believes that the value of the Contribution in Kind, amounts to € 6,083,104 and is at least equal to the value of the ordinary shares to be issued by the Company in consideration thereof. Therefore it is proposed by the Board to the shareholders of the Company to value the Contribution in Kind at € 6,083,104."

A copy of such report shall be registered together with this deed.

It was resolved to confirm the subscription price of the four hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty-two (415,952) new ordinary shares so issued and the valuation of the contribution in kind with respect to the subscription price of such new ordinary shares.

Thereupon, WINGS MGTEQUITYCO Limited, prenamed, represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 9 August 2013, subscribed to the new four hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty-two (415,952) ordinary shares so issued the subscription price of which was paid by the contribution in kind of the claim of six million eighty-three thousand, one hundred and four Euro (€6,083,104) against H&F Wings Lux 3 S.à r.l., prenamed. Evidence of the contribution in kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It was then resolved to allocate an amount of four thousand one hundred and fifty-nine Euro and fifty-two cents (€4,159.52) to the share capital of the Company and the remainder of said subscription price of six million seventy-nine thousand nine hundred forty-four Euro and forty-eight cents (€6,079,944.48) to the freely distributable share premium of the Company.

As a consequence, it was resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above agenda items and such other changes as set forth in the amended and restated articles to read as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "H&F Wings Lux 2 S.à r.l." (the "Company") exists between the Shareholders and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty thousand one hundred two Euros and forty-eight Euro cents (EUR 30,102.48) represented by (i) two million four hundred fifteen thousand nine hundred fifty-two (2,415,952) Ordinary Shares, (ii) five hundred eighty-six thousand nine hundred seventy-two (586,972) Class X Shares and (iii) seven thousand three hundred twenty-four (7,324) Preferred Shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Sole Manager, Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting may determine that one or more Managers are referred to as "I Managers", as "B Managers" or as "HB Manager" in which case the provisions herein which refer to I Managers, B Managers and/ or HB Manager shall apply respectively.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may, and upon request of an I Majority, shall, elect a chairman amongst the Managers.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting provided that such a majority includes at least one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any) (each time present or represented).

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by (or on behalf of) the chairman of the Board of Managers or one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any) with at least seven (7) days prior notice, unless otherwise

corporate affairs require a shorter notice period or for urgency and one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any) agree to such shorter notice period. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Managers provided that each Manager may also waive the convening notice as to himself in writing, by fax or email to one or more of the other Managers Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting provided that such majority must include the favourable vote of at least one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any).

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be approved by the Board of Managers and signed by one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any) or as may be resolved by the Board of Managers at the relevant meeting or any subsequent meeting.

7.8 The Board may, and upon the request of an I Majority, shall, set up and maintain an Audit Committee and a Remuneration Committee. The Board shall decide on the composition of the Committees. The duties and powers of the Committees shall be determined by the Board in accordance with any Shareholder Arrangement (if any) and the Board shall delegate adequate power to the relevant Committee to fulfil their purpose.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-a-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the joint signature of one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any) or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any).

Art. 9. Board Indemnification.

9.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

11.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns pursuant to the inscriptions in the register of Shareholders of the Company, and may validly act at any General Meeting through a special proxy.

11.2 Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.3 Meetings shall be called by the Board of Managers or by such person or persons to whom such power shall have been delegated by the Board of Managers or by one (1) I Manager (if any) and one (1) B Manager (if any), or as may otherwise be provided for by law, by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.4 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Art. 12. Transfer of Shares / Other Securities.

12.1 Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

12.2 Except as otherwise specifically set out in these Articles of Incorporation, any Transfers of Shares (between Shareholders or to persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

12.3 Transfers of Shares to non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company.

12.4 Any Transfer of Shares shall in addition as set out in the present Articles of Incorporation and in particular Article 13, be subject to the Transferee in each case, in the event a Shareholder Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such arrangement.

12.5 Except as expressly approved by an I Majority, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

12.6 Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles shall trigger such consequences as may be set forth in a Shareholder Arrangement (if any).

12.7 The provisions on Transfer set forth in article 12.1 to article 12.6 shall apply mutatis mutandis to any other Instruments.

Art. 13. Tag Along and Drag Along.

13.1 Subject to article 13.2 and unless otherwise provided in a Shareholder Arrangement (if any), if Wings 1 proposes to Transfer of any Shares or Securities or any shares in a direct or indirect holding company of the Company (the "Parent Shares") (the "Tag Transfer"), the Tag Transfer shall not be made unless the intending transferor(s) of such Shares,

Securities or Parent Shares has ensured that the purchaser has unconditionally offered to purchase the same pro rata proportion of the other issued Ordinary Shares (in the case of a transfer of Ordinary Shares) or Preferred Shares or Securities AB (in the case of a transfer of Preferred Shares) (or, in the case of Securities, equivalent Preferred Shares or Securities AB) (other than Shares or Securities AB held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares or Parent Shares proposed to be the subject of the Tag Transfer) at the same price per Share or Securities AB (as applicable) as those of the proposed Tag Transfer. The offer (the "Tag Along Offer") shall remain open for acceptance for not less than 15 Business Days. If the Tag Along Offer is accepted, the proposed Tag Transfer shall be conditional upon completion of the transfer and shall be completed at the same time as that sale. No Tag Along Offer shall be required pursuant to this article if a Drag Along Notice has been served under article 13.2. or if the Transfer is a Permitted Transfer (or, in the case of a transfer of shares in a direct or indirect holding company of the Company, would have been a Permitted Transfer had it been a transfer of Shares

13.2 If the result of actual or any proposed bona fide Transfer of any Shares or any Parent Shares (the "Triggering Transfer") would result in a Sale (including for the purpose of this article 13.2 only, as part of the Solvent Reorganisation), the intending transferor of such Shares or Parent Shares (or, if there is more than one transferor, any of them) and the holders of more than 50 per cent. of the Shares (the "Calling Shareholders") shall have the right to require some or all the other holders of Shares (the "Called Shareholders") to transfer some or all of their Shares or Securities AB (as applicable) to the proposed transferee conditional upon completion of the Triggering Transfer. The transfer by the Called Shareholders shall be for cash and at the same price per Share and Securities AB as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the proposed transferee. The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Drag Along Notice") accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer.

13.3 The rights conferred by article 13.2 shall only be exercisable if the proposed transferee is either (i) a bona fide unconnected purchaser of the Calling Shareholders or (ii) any person in connection with a Solvent Reorganisation; or (iii) a New Holding Company in connection with a Refinancing. The rights conferred by article 13.2 shall not be exercisable in the circumstances as may be set forth in a Shareholder Arrangement (if any) which expressly prohibit the exercise of such rights.

13.4 If a Called Shareholder makes default in transferring its Shares or Securities AB pursuant to article 13.2, the provisions of any Shareholder Arrangement shall apply (if any).

13.5 An obligation or a right to transfer a Share or Security AB pursuant to this article shall be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such Share and/or Securities AB free from encumbrance.

Art. 14. Information Shareholders. Shareholders shall be provided with such information as provided for by law and, as applicable, any Shareholder Arrangement (if any).

Art. 15. Accounting Year, Auditor.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2009.

15.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.3 The operations of the Company shall, if required by law or as may be determined at the General Meeting by simple majority, be subject to the supervision of a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of Shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 16. Distributions.

16.1 Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 16.6.

16.3 Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.6, on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient net profits and/or reserves (including premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased (without double counting) by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

16.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.6. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.5 For each Period where a Preferred Share is in issue in the Company (and starting, for all Preferred Shares in issue on 20 April 2012, with the First Period), such Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Adjusted Value of such Preferred Share of the Company for the relevant Period (the "Preferred Distribution Rights"). The Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not accrue and not be due until and to the extent, due declaration has been made). The Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days. In the event of a repurchase of Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right related thereto and the Preferred Amount.

16.6 Any distribution of dividends out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made as follows:

16.6.1 the Preferred Distribution Right (each time less any amount previously distributed as Preferred Distribution Right), then

16.6.2 an amount equal to 0.15% of its nominal value to each Class X Share; then

16.6.3 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 17. Liquidation of the Company.

17.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

17.2.1 first to Preferred Shareholders for each Preferred Share held any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right on such Preferred Share and the Preferred Amount of such Preferred Shares;

17.2.2 then to the holders of Class X Shares, for each Class X Share held, an amount equal to 101.5% of the nominal value of such Class X Share;

17.2.3 then to all holders of Ordinary Shares in the Company pro rata to their holding in Ordinary Shares.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Adjusted Value	Means the Preferred Amount of a Preferred Share increased by the amount of the cumulative preferential distribution rights of such Preferred Share in respect of the previous years which accumulated but have not been paid
Affiliates	Means with respect to any person, any other person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such person; any collective investment scheme organised by that person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that person; or any partner, officer, employee of that person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents
Articles of Incorporation	Means the present Articles of Incorporation of the Company
Audit Committee	Means the audit committee which may be set up pursuant to these Articles
Business Days	Means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open in London, Dublin and Luxembourg city for the transaction of general banking business
Class X Shares	Means Shares of class X with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation
Committees	Means the Audit Committee and the Remuneration Committee
Controlling Interest	Means in relation to an undertaking: (i) the ownership or control (directly or indirectly) of shares in that undertaking carrying more than fifty per cent (50%) of the votes exercisable at general meetings of that undertaking on all, or substantially all, matters; or (ii) the right to appoint or remove directors of that undertaking having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all, or substantially all, matters
Distributed Amount	Means the total amount of dividends (including interim dividends) declared by the General Meeting of Shareholders
Exit	Means a Sale or Listing
First Period	means the period starting on 25 th November 2009 and ending on 31 st December 2009

Fund	means any fund, bank, company, unit trust, investment trust, investment company, limited, general or other partnership, industrial provident or friendly society, any collective investment scheme, and investment professional, any high net worth company, unincorporated association, or partnership, or any high value trust, any pension fund or insurance company or any person who is an authorised person as may be referred to in such context in any Shareholder Arrangement (if any)
Fund Participant	means any partner, unitholder, shareholder or other participant in, or operator, manager or custodian of, any Fund
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Group	means the Company and its subsidiaries from time to time, or any of them, as the context requires and references to "Group Company" and "member of the Group" shall have a corresponding meaning
I Majority	Means Shareholders holding at least 50% of the Ordinary Shares
I Majority Group	means the I Majority and any of their Affiliates and those funds or investors advised, managed or sub-advised by the same adviser, manager or sub-adviser (but excluding the Group and any affiliated portfolio companies of such adviser, manager or sub-adviser) and references to any member of the I Majority Group shall, unless the context otherwise requires, include any nominee or trustee, whether directly or indirectly, holding shares for a member of the I Majority Group
Instruments	Means any Securities, Securities AB, notes, certificates, bonds or other securities or instruments issued by the Company (if any)
Law of 1915	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies
Listing	Means any admission to listing or to trading on a securities exchange of any equity securities of any Group Company for which prior I Majority consent has been obtained
New Holding Company	Means any new holding company of the Company formed for the purpose of facilitating a Refinancing or a Listing
Ordinary Shares	Means the ordinary Shares of the Company with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation (excluding for the avoidance of doubt the Preferred Shares and the Class X Shares)
Period	means the First Period ending (and including) 31 st December 2009, and thereafter each period starting on the day immediately following the prior Period End Date and ending on (and including) the next Period End Date or with respect to Preferred Shares issued after the day immediately following the prior Period End Date but before the next Period End Date, starting the date of issue of the relevant Preferred Shares and ending on (and including) the next Period End Date;
Period End Date	means 31 st December of each calendar year;
Permitted Transfer	Means a Transfer (i) by a member of the I Majority Group to any other member of the I Majority Group; (ii) where the Tag Along and Drag Along provisions apply
Preferred Amount	Means an amount of EUR1,000 per Preferred Share (reduced by any payment made on the relevant Preferred Shares other than a payment of accumulated, unpaid Preferred Distribution Right)
Preferred Rate	Means 12%
Preferred Shares	Means the preferred shares of the Company with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation (excluding for the avoidance of doubt the Ordinary Shares and the Class X Shares)
Refinancing	Means a refinancing or recapitalisation of the Company (with I Majority consent), including the repayment or redemption of any Shares and/or other equity or debt securities issued by any member of the Group
Remuneration Committee	Means the remuneration committee which may be set up pursuant to these Articles
Sale	Means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or connected persons or persons acting in concert with each other of: (a) Shares (other than pursuant to a Permitted Transfer) as a result of which such person (s) acquire(s) a Controlling Interest in the Company; (b) all or substantially all of the assets of the Group; or shares in any member or members of the Group which owns, directly or indirectly, all or substantially all of the assets of the Group

Securities	Shall mean preferred equity certificates (if any) as may be issued by the Company
Securities AB	Shall mean preferred equity certificates of tranche A and/or B (if any) as may be issued by the Company
Security Interest	Means any mortgage, charge (whether fixed or floating,) lien, option, pledge, assignment, trust arrangement or other security interest of any kind and any agreement (whether conditional or otherwise) to create any of the foregoing
Shareholder Arrangement	Means a shareholder or like arrangement or agreement (if any) which may exist from time to time between all or part of the Shareholders of the Company and the Company or notified to the Company (provided always that Wings 1 is a party thereto)
Shareholders	Means the holders of Shares
Shares	Means all the shares in issue on the Company regardless of class or category
Solvent Reorganisation	Means a bona fide solvent reorganisation of the Group by any means, including the acquisition of the Company by a New Holding Company or any other reorganisation of the Group involving the Company's share or debt (if any) capital (including the conversion, consolidation, subdivision, reclassification or redesignation (as appropriate) of Shares into a single class of ordinary shares) in preparation for an Exit;
Transfer	includes any sale, transfer or any other disposition (including by way of mortgage, charge, pledge, encumbrance or other security interest of any Instrument (including any voting right attached to it)) whether or not by the relevant holder, for consideration, by operation of law or effected by an instrument in writing and "Transferred" shall have a corresponding meaning provided always that: (a) any transfer by a Fund Participant (or by any trustee or nominee for any such Fund Participant) of any interest in such Fund to any person who is, or as a result of the Transfer becomes, a Fund Participant; and (b) the creation of any Security Interest (in respect of any financing or other arrangement relating to the whole or any substantial part of any Fund) over any Shares and/or Instruments registered in the name of Wings 1 or any member of the I Majority Group (or any nominee thereof) or over an interest in a Fund, shall not be, and shall not be deemed to be, a transfer of Shares or Instruments for any purpose under the Articles (unless expressly otherwise provided for by law) or any Shareholder Arrangement (if any)
Transferee	Means the person to whom Shares are being Transferred
Wings 1	Means H&F Wings Lux 1 S.à.r.l. (RCS Luxembourg 147.172)

Art. 20 Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation."

Second resolution

It was resolved to appoint Kingsley Duffy, director, born on 17 May 1971 in London (United-Kingdom), residing at 82 Chenies Mews, London WC1E 6HU as HB manager of the Company with effect as from the date hereof and for an undetermined period.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7.200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'août

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «H&F Wings Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.173, constituée sous le nom de H&F Opportunities Lux 2 S.à r.l. le 25 juin 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1537 du 10 août 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 avril 2012, publié au Mémorial numéro 1505 du 15 juin 2012.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figuraient sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressortait de ladite liste de présence que l'intégralité des deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires émises ainsi que sept mille trois cent vingt-quatre (7.324) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, représentant ensemble cent pour cent (100%) du capital social émis de la Société de vingt mille soixante-treize euros et vingt-quatre centimes (20.073,24 €) et tous les associés étaient dûment représentés à la présente assemblée, permettant ainsi à cette dernière d'être régulièrement constituée et de pouvoir statuer régulièrement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

II. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

(A) Restructuration du capital social émis de la Société par,

1. la création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe X, et la détermination des droits et obligations de celle-ci tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus de la Société devant être adoptés au point (A) 5. du présent ordre du jour;

2. l'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille soixante-treize euros et vingt-quatre centimes (20.073,24 €) à vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-seize centimes (25.942,96 €) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze (586.972) nouvelles parts sociales de classe X d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (soit un prix total de souscription de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €)); la souscription aux nouvelles parts sociales de classe X par H&F Wings Lux 1 S.à r.l., un associé existant de la Société, et le paiement du prix de souscription en numéraire; la modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus de la Société devant être adoptés au point (A) 5. du présent ordre du jour;

3. la modification des termes économiques des parts sociales préférentielles de la Société existant à la date des présentes en prévoyant un ajustement exceptionnel de la Valeur Ajustée tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus de la Société devant être adoptés au point (A) 5. du présent ordre du jour;

4. l'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes (4.159,52 €) à trente mille cent deux euros et quarante-huit centimes (30.102,48 €) par l'émission de quatre cent quinze mille neuf cent cinquante-deux (415.952) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune en échange de l'apport en nature d'une créance de six millions quatre-vingt-trois mille cent quatre euros (6.083.104€) à l'encontre de H&F Wings Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois de Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150.180; la souscription par WINGS MGTEQUITYCO Limited, un associé actuel de la Société aux parts sociales ordinaires ainsi émises et l'approbation de l'évaluation de l'apport en nature; l'allocation d'un montant de quatre mille cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes (4.159,52 €) au capital social de la Société et allocation de six millions soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (6.078.944,48 €) à la prime d'émission librement distribuable de la Société; la modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus de la Société devant être adoptés au point (A) 5. du présent ordre du jour;

5. la modification et la refonte des statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte, entre autres, des points ci-dessus et des autres changements tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme annexée à la procuration;

(B) Nomination de Kingsley Duffy, né le 17 mai 1971, demeurant au 82 Chenies Mews, Londres WC1E 6HU, en tant que gérant HB de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de restructurer le capital social émis de la Société par la création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe X.

Il a été décidé de déterminer les droits et obligations des parts sociales de la classe X tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-dessous.

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille soixante-treize euros et

vingt-quatre centimes (20.073,24 €) à vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux euros et quatre-vingt-seize centimes (25.942,96 €) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze (586.972) nouvelles parts sociales de classe X de la Société d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (soit un prix total de souscription de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €)).

À la suite de quoi, H&F Wings Lux 1 S.à r.l., précitée, représentée par Maître Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 12 août 2013, a souscrit aux cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze (586.972) parts sociales de classe X ainsi émises et a libéré ces parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €). La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a ensuite été décidé d'allouer un montant de cinq mille huit cent soixante-neuf euros et soixante-douze centimes (5.869,72 €) au capital social de la Société.

Il a ensuite été décidé de modifier les termes économiques des parts sociales préférentielles de la Société existant à la date des présentes en prévoyant un ajustement exceptionnel de la Valeur Ajustée prévue dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'énoncés ci-dessous.

À la suite de quoi, il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes (4.159,52 €) à trente mille cent deux euros et quarante-huit centimes (30.102,48 €) par l'émission de quatre cent quinze mille neuf cent cinquante-deux (415.952) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune en échange de l'apport en nature d'une créance de six millions quatre-vingt-trois mille cent quatre euros (6.083.104€) à l'égard de H&F Wings Lux 3 S.à r.l., précitée.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 12 août 2013, dont la conclusion est la suivante:

«Compte tenu de ce qui précède, le Conseil estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à 6.083.104 € et est au moins égale à la valeur des parts sociales ordinaires devant être émises par la Société en contrepartie de celui-ci. Par conséquent, le Conseil propose aux associés de la Société d'évaluer l'Apport en Nature à 6.083.104 €.»

Une copie de ce rapport sera enregistrée avec le présent acte.

Il a été décidé de confirmer le prix de souscription des quatre cent quinze mille neuf cent cinquante-deux (415.952) nouvelles parts sociales ordinaires ainsi émises et l'évaluation de l'apport en nature concernant le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires.

À la suite de quoi, WINGS MGTEQUITYCO Limited, précitée, représentée par Maître Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 9 août 2013, a souscrit aux quatre cent quinze mille neuf cent cinquante-deux (415.952) nouvelles parts sociales ordinaires ainsi émises, dont le prix de souscription a été payé par voie d'un apport en nature d'une créance de six millions quatre-vingt-trois mille cent quatre euros (6.083.104€) à l'égard de H&F Wings Lux 3 S.à r.l., précitée. La preuve de l'apport en nature fait à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a ensuite été décidé d'allouer un montant de quatre mille cent cinquante-neuf euros et cinquante-deux centimes (4.159,52 €) au capital social de la Société et le solde dudit prix de souscription de six millions soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-quatre euros et quarante-huit centimes (6.078.944,48 €), à la prime d'émission librement distribuable de la Société.

Par conséquent, il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte, entre autres, des points de l'ordre du jour ci-dessus et des autres changements tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination. Il est établi par les Associés et tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «H&F Wings Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance.

2.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4 Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute partie intéressée.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de tous titres, obligations, certificats de créances, notes et autres valeurs mobilières de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

De manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute entité que la Société considère appropriée (y compris ascendantes ou latérales), prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille cent deux euros et quarante-huit centimes d'euros (30.102,48 €) représenté par (i) deux millions quatre cent quinze mille neuf cent cinquante-deux (2.415.952) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze (586.972) Parts Sociales de Classe X et (iii) sept mille trois cent vingt-quatre (7.324) Parts Sociales Préférentielles, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Gérant Unique, Conseil de Gérance.

6.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») ne sont pas nécessairement des Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations subséquentes) dûment enregistrées dans les minutes de cette Assemblée élus suivant les dispositions de cet Article.

6.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants peuvent être re-élus mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment et tout Gérant remplacé à tout moment par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés.

6.3 L'Assemblée Générale peut décider qu'un ou plusieurs Gérants soient désignés des «Gérants I», des «Gérants B» ou des «Gérants HB» auquel cas les dispositions des présents Statuts qui se réfèrent aux Gérants I, aux Gérants B et/ou aux Gérants HB s'appliqueront respectivement.

Art. 7. Procédures du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance peut, et à la demande de la Majorité I, doit, élire un président parmi les Gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée à une réunion et si cette majorité comprend au moins un (1) Gérant I (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant) (présent ou représenté).

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par (ou pour le compte du) le président du Conseil de Gérance ou d'un (1) Gérant I (le cas échéant) et (1) d'un Gérant B (le cas échéant) avec un préavis de sept (7) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence et qu'un (1) Gérant I (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant) acceptent ce délai plus court. Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Gérants donné par écrit, par fax ou courrier électronique à condition que chaque Gérant puisse également renoncer personnellement à l'avis de convocation par écrit, par fax ou email à un ou plusieurs autres Gérants. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communication similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance peut en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.5 Tout Membre du Conseil peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Gérant peut participer à toute réunion des Gérants en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par le vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée à condition que cette majorité inclue le vote favorable d'au moins un Gérant (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant)l.

7.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront approuvés par le Conseil de Gérance et signés par un (1) Gérant I (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant) ou tel que décidé par le Conseil de Gérance lors de la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

7.8 Le Conseil peut, et sur demande de la Majorité I, doit, établir et maintenir un Comité d'Audit et un Comité de Rémunération. Le Conseil décidera de la composition de ces Comités. Les pouvoirs et fonctions de ces Comités seront déterminés par le Conseil conformément à tout Arrangement (le cas échéant) et le Conseil devra déléguer tous les pouvoirs nécessaires au Comité concerné pour remplir ses fonctions.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageantes.

8.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant I (le cas échéant) et d'un (1) Gérant B (le cas échéant) ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou par un (1) Gérant I (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant).

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa fonction, actuelle ou passée, de Gérant ou de fondé de pouvoirs et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres y compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront inclure, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoirs:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque Gérant ou fondé de pouvoirs, n'affectera pas d'autres droits dont un Gérant ou fondé de pouvoirs pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoirs et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du fondé de pouvoirs de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est dirigeant, associé, fondé de pouvoirs, mandataire, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs qui exerce la fonction de dirigeant, fondé de pouvoirs, employé ou autre fonction auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Assemblées générales, Résolutions des Associés.

11.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède en vertu des inscriptions portées au registre des Associés de la Société et peut se faire valablement représenter aux Assemblées Générales par un porteur de procuration spéciale.

11.2. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication permettant à tous les Associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée. Toute Assemblée Générale des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des Associés de la Société.

11.3 Les Assemblées seront convoquées par le Conseil de Gérance ou par toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été conférés par le Conseil de Gérance ou par un (1) Gérant I (le cas échéant) et un (1) Gérant B (le cas échéant), ou autrement tel que prévu par la loi, par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse apparaissant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.4 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité prévue par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales /Autres Titres.

12.1 A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts par une décision des Associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société.

12.2 A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou à des personnes autres que les Associés (les "non-Associés")) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera soumise aux dispositions prévues par les présents Statuts.

12.3 Les Transferts de Parts Sociales à des non-Associés seront soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

12.4 Tout Transfert de Parts Sociales doit, en outre, conformément aux présents Statuts et en particulier à l'Article 13, chaque cas où un Arrangement existe (le cas échéant) être sujet à l'adhésion du Cessionnaire audit arrangement.

12.5 A moins d'une approbation expresse par une Majorité I, les Parts Sociales ne peuvent pas être soumises à, et aucun Associé ne peut créer, approuver la création, permettre la création ou la subsistance, d'une Sûreté sur les Parts Sociales de la Société.

12.6 Toute tentative de Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts sera nulle et non avenue et ne sera pas reconnue par la Société. Toute tentative de Transfert, d'une renonciation ou d'une création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts aura pour conséquences celles prévues dans tout Arrangement (le cas échéant).

12.7 Les provisions relatives au Transfert tel que décrit dans l'article 12.1 à l'article 12.6 s'appliqueront mutatis mutandis à tous autres Instruments.

Art. 13. Tag Along et Drag Along.

13.1 Sous réserve de l'article 13.2 et à moins qu'un Arrangement (s'il y en a) le prévoit différemment, si Wings 1 propose de Transférer toute Part Sociale ou Titre ou part sociale dans une société holding directe ou indirecte de la Société (les «Parts Sociales de la Société Mère») (un «Transfert Tag»), ce Transfert Tag ne pourra avoir lieu que si le(s) cédant(s) envisagé(s) de cette(ces) Part(s) Sociale(s), Titre(s) ou Parts Sociales de la Société Mère a fait en sorte que l'acquéreur a inconditionnellement offert d'acquérir la même proportion prorata d'autres Parts Sociales Ordinaires émises (en cas de transfert de Parts Sociales Ordinaires), ou Parts Sociales Préférentielles ou Titres AB (en cas de transfert de

Parts Sociales Préférentielles) (ou, dans le cas de Titres, les Parts Sociales Préférentielles ou Titres AB équivalents) (autres que les Parts Sociales ou Titres AB détenus par un détenteur qui est lié à ou qui agit de concert avec l'acquéreur proposé de ces Parts Sociales ou Parts Sociales de la Société Mère faisant l'objet du Transfert Tag proposé) au même prix par Part Sociale ou Titre AB (si applicable) que celui du Transfert Tag proposé. L'offre (l'«Offre Tag Along») restera ouverte pour acceptation au minimum 15 Jours Ouvrables. Si l'Offre de Tag Along est acceptée, le Transfert Tag proposé sera soumis à la réalisation du transfert et sera réalisé au même moment que cette vente. Une Offre Tag Along ne sera pas requise en vertu du présent article si une Notice de Drag Along a été envoyée en vertu de l'article 13.2 ou si le Transfert est un Transfert Autorisé ou, dans le cas d'un transfert de parts sociales dans une société holding directe ou indirecte de la Société, aurait été un Transfert Autorisé s'il avait s'agit d'un transfert de Parts Sociales.

13.2 Si un Transfert de Parts Sociales ou Parts Sociales de la Société Mère de bonne foi, effectué ou proposé (le «Transfert Déclencheur») résulterait en une Vente (y compris aux fins de cet article 13.2 uniquement, dans le cas d'une Restructuration In Boni), le cédant envisagé de ces Parts Sociales ou Parts Sociales de la Société Mère (ou, s'il y a plus d'un cédant, chacun d'entre eux) et les détenteurs de plus de 50 pour cent des Parts Sociales (les «Associés Appelants») pourront demander à tous les autres détenteurs de Parts Sociales, ou à une partie d'entre eux (les «Associés Appelés») de transférer tout ou partie de leurs Parts Sociales ou Titres AB (le cas échéant) au cessionnaire proposé sous réserve de la réalisation du Transfert Déclencheur. Le transfert par les Associés Appelés se fera en contrepartie d'espèces et au même prix par Part Sociale ou Titre AB qui aurait été déterminé entre les Associés Appelants et le cessionnaire proposé. Le droit des Associés Appelants sera exercé par les Associés Appelants suite à l'envoi d'une notice écrite aux Associés Appelés à cette fin (la «Notice de Drag Along») accompagnée d'une copie de tous les documents devant être signés par les Associés Appelés afin que le transfert devienne effectif.

13.3 Les droits conférés à l'article 13.2 ne pourront être exercés que si le cessionnaire proposé soit (i) n'est pas lié à l'acquéreur de bonne foi des Associés Appelant soit (ii) est une personne connectée à une Restructuration In Boni; ou (iii) est une Nouvelle Société de Détention de Titres en relation avec un Refinancement. Les droits conférés par l'article 13.2 ne seront pas exerçables dans les circonstances décrites dans un Arrangement (si un tel arrangement existe) qui interdirait expressément et directement l'exercice de desdits droits.

13.4 Si un Associé Appelé ne transfère pas ses Parts Sociales ou Titres AB conformément à l'article 13.2, les dispositions de tout Arrangement (le cas échéant) s'appliqueront.

13.5 Une obligation ou un droit de transférer une Part Sociale ou un Titre AB en vertu du présent article est une obligation de transférer l'intégralité du droit juridique et économique dans cette Part Sociale et/ou Titre AB, libre de toute sûreté.

Art. 14. Informations des Associés. La Société fournira aux Associés toutes les informations telles que prévues par la loi et, si applicable, tout Arrangement (le cas échéant).

Art. 15. Année comptable, Commissaire aux comptes.

15.1 L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, excepté pour la première année comptable de la Société qui commencera à la date de constitution et s'achèvera le 31 décembre 2009.

15.2 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.3 Les opérations de la Société seront, conformément à la loi ou sur décision prise à la majorité simple de l'Assemblée Générale, soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes, associé ou non. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés pour une période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par les Associés avec ou sans cause. Si les seuils prévus par la loi relatifs à la nomination d'un commissaire aux comptes sont respectés, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises.

Art. 16. Distributions.

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société un montant de cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2 Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 16.6.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être décidés par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 16.6, sur la base d'états financiers préparés par le Conseil de Gérance, desquels il ressort que des bénéfices et/ou réserves (y compris la prime) nets suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués (sans double comptage) des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale.

16.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions de l'Article 16.6. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.5. Pour chaque Période où une Part Sociale Préférentielle est émise dans la Société (et commençant, pour toutes les Parts Sociales Préférentielles alors en émission au 20 avril 2012, avec la Première Période), cette Part Sociale Préférentielle ouvrira droit à son détenteur au moment de la distribution déclarée dans la Société à un droit annuel de distribution préférentielle cumulatif égal au Taux Préférentiel (applicable au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée de cette Part Sociale Préférentielle de la Société pour la Période en question (les «Droits Préférentiels de Distribution»). Les Droits Préférentiels de Distribution non déclarés et non payés devront se cumuler (mais, afin d'éviter tout doute, ne seront pas accrus ni dus jusqu'à ce que et dans la mesure où la déclaration ait été faite). Les Droits Préférentiels de Distribution prennent naissance au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur la base d'une année de 365 jours. Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales Préférentielles, chacune de ces Parts Sociales devra être rachetée pour un montant égal à tous les Droits Préférentiels de Distribution accumulés y relatifs (et non payés) et au Montant Préférentiel.

16.6. Toute distribution de dividendes à partir des bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission ou réserves disponibles doit être faite comme suit:

16.6.1 le Droit de Distribution Préférentiel (à chaque fois diminué de tout montant préalablement distribué en tant que Droit de Distribution Préférentiel), ensuite

16.6.2 un montant égal à 0,15% de sa valeur nominale pour chaque Part Sociale de Classe X; puis

16.6.3 le solde du Montant Distribué sera distribué de manière équitable entre tous les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 17. Liquidation de la Société.

17.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à quel moment que ce soient, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde restant sera payé:

17.2.1 premièrement, aux Associés Préférentiels pour chaque Part Sociale Préférentielle détenue, tout Droit de Distribution Préférentiel accumulé (mais non payé) sur cette Part Sociale Préférentielle et le Montant Préférentiel sur ces Parts Sociales Préférentielles;

17.2.2 puis aux détenteurs de Parts Sociales de Classe X, pour chaque Part Sociale de Classe X détenue, un montant égal à 101,5% de la valeur nominale de ladite Part Sociale de Classe X.

17.2.3. ensuite, à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires dans la Société au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 18. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 19. Définitions.

Valeur Ajustée	Signifie le Montant Préférentiel d'une Part Sociale Préférentielle augmenté du montant des droits préférentiels de distribution cumulatifs de cette Part Sociale Préférentielle cumulé mais non payé au cours des années précédentes
Affiliés	Signifie, en relation avec toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, cette personne; tout fonds commun de placement organisé par cette personne (ou un de ses Affiliés), dont les investissements sont dirigés par cette personne; ou tout associé, dirigeant ou employé de cette personne (ou un de ses Affiliés); et tout fonds de placement organisé par cette personne au profit de ses associés, dirigeants ou employés ou leurs subordonnés
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Comité d'Audit	Signifie le comité d'audit qui peut être établi en vertu des présents Statuts
Jours Ouvrables	Signifie un jour (autre qu'un samedi et un dimanche) d'ouverture des banques à Londres, Dublin et Luxembourg pour toutes activités générales de banque
Parts Sociales de Classe X	Signifie les Parts Sociales de classe X avec les droits et obligations prévus par les Statuts
Comités	Signifie le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération
Intérêt de Contrôle	Signifie, en relation avec une entreprise: (i) la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) de parts sociales dans cette entreprise donnant droit à plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote exerçables aux assemblées générales de cette entreprise sur toutes ou substantiellement toutes les affaires; ou

	(ii) le droit de nommer ou de révoquer les dirigeants de cette entreprise qui détiennent une majorité des droits de vote exerçables lors des réunions du conseil d'administration de cette entreprise sur toutes ou substantiellement toutes les affaires
Montant Distribué	Signifie le montant total de dividendes (y compris les dividendes intérimaires) déclarés par l'Assemblée Générale des Associés
Sortie	Signifie une Vente ou une Cotation
Première Période	Signifie la période commençant le 25 Novembre 2009 et se terminant le 31 Décembre 2009
Fond	Signifie tout fond, banque, société, fiducie d'investissement à participation unitaire (unit trust), fiducie d'investissement, société d'investissement, partenariat (partnership) à responsabilité limitée, général ou tout autre type de partenariat, société de prévoyance (industrial provident society) ou amicale (friendly society), tout véhicule d'investissement collectif, toute société à valeur nette élevée, association sans personnalité juridique, ou partenariat, ou toute fiducie à haute valeur (high value trust), tout fond de pension ou société d'assurance ou toute personne qui est une personne autorisée tel que mentionné dans le contexte d'un Arrangement (s'il y en a)
Participant de Fond	Signifie tout associé, porteur de parts, actionnaire ou autre participant à, ou opérateur, gérant ou dépositaire (custodian) de tout Fond
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou, le cas échéant, dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Groupe	Signifie la Société et ses filiales de temps à autre, ou l'une d'elles, tel que le contexte l'exige et «Membre du Groupe» ou «Société du Groupe» auront la signification correspondante
Majorité I	Signifie les Associés détenant au moins 50% des Parts Sociales Ordinaires
Groupe de la Majorité I	Signifie la Majorité I et n'importe lequel de ses Affiliés et les fonds ou investisseurs conseillés, gérés ou sous-conseillés par le même conseiller, gérant ou sous-conseiller (mais à l'exclusion du Groupe et de toute société affiliée faisant partie du portefeuille de ce conseiller, gérant ou sous-conseiller) et les références à tout membre du Groupe de la Majorité I inclura, sauf si le contexte le prévoit autrement, tout représentant ou fiduciaire, direct ou indirect, détenant les parts sociales pour un membre du Groupe de la Majorité I
Instruments	Signifie tous Titres, Titres AB, obligations, certificats, notes ou autres titres ou valeurs mobilières émises par la Société (le cas échéant)
Loi de 1915	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
Cotation	Signifie toute admission à la cotation ou négociation sur un marché de titres de tous titres de chaque Société du Groupe pour laquelle un accord préalable de la Majorité I a été obtenu
Nouvelle Société de Participation Financière	Signifie toute nouvelle société de participation financière de la Société créé dans le but de faciliter un Refinancement ou une Cotation
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les Parts Sociales ordinaires de la Société avec les droits et obligations prévus par les Statuts (à l'exclusion, pour éviter tout doute, des Part Sociales Préférentielles et des Parts Sociales de Classe X)
Période	Signifie la Première Période se terminant le 31 décembre 2009 (inclus), et par la suite, chaque période commençant le jour suivant immédiatement la Date de Fin de Période précédente et se terminant à (et y compris) la Date de Fin de Période ou en relation à laquelle des Parts Sociales Préférentielles émises après le jour suivant immédiatement la Date de Fin de Période précédente mais avant la Date de Fin de Période suivante, commençant au jour de l'émission des Parts Sociales Préférentielles pertinentes et se terminant à (et y compris) la prochaine Date de Fin de Période
Date de Fin de Période	Signifie le 31 décembre de chaque année calendaire
Transfert Autorisé	Signifie un Transfert (i) par un membre du Groupe de la Majorité I à un autre membre du Groupe de la Majorité I; (ii) lorsque les dispositions de Tag Along et de Drag Along s'appliquent
Montant Préférentiel	Signifie un montant d'EUR 1.000 par Part Sociale Préférentielle (diminué de tout paiement effectué sur les Parts Sociales Préférentielles concernées autre que le Droit Préférentiel de Distribution accumulé mais non payé)
Taux Préférentiel	Signifie 12%
Parts Sociales Préférentielles	Signifie les parts sociales préférentielles de la Société avec les droits et les obligations prévus par les Statuts (à l'exclusion, pour éviter tout doute, des Part Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe X)

Refinancement	Signifie un refinancement ou une recapitalisation de la Société (avec l'accord de la Majorité I), y compris le remboursement ou le rachat de toutes Parts Sociales et / ou autres titres ou titres de dette émis par tout membre du Groupe
Comité de Rémunération	Signifie le comité de rémunération qui peut être établi en vertu des présents Statuts
Vente	Signifie la réalisation d'une acquisition (en une seule transaction ou en une série de transactions) par une personne ou des personnes liées ou des personnes agissant de concert avec chacun de: (a) Parts Sociales (autrement qu'en vertu d'un Transfert Autorisé) qui a pour conséquence que cette(ces) personne(s) acquière(ent) un Intérêt de Contrôle dans la Société; (b) tous ou substantiellement tous les avoirs du Groupe; ou parts sociales dans tout membre ou tous membres du Groupe qui détient, directement ou indirectement, tout ou substantiellement tous les avoirs du Groupe
Titres	Signifie preferred equity certificates (s'il y en a) émis les cas échéant par la Société
Titres AB	Signifie les preferred equity certificates de tranche A et/ou B (le cas échéant) qui peuvent être émis par la Société
Sûretés	Signifie toute hypothèque, charge (fixe ou flottante) droit réel, nantissement, droit de rétention, servitude, accord de fiducie ou toute autre sûreté (conditionnelle ou non) de créer un de ce qui précède
Arrangement	Signifie un pacte ou arrangement ou contrat similaire entre associés (le cas échéant) qui peut exister de temps à autre entre tous ou une partie des Associés de la Société et la Société ou notifié à la Société (à condition que Wings 1 soit toujours partie audit pacte d'associé ou contrat similaire)
Associés	Signifie un détenteur de Parts Sociales
Parts Sociales	Signifie toutes les parts sociales émises par la Société peu importe leur classe ou catégorie
Restructuration in Boni	Signifie une restructuration in boni et de bonne foi du Groupe, par tous moyens, y compris par l'acquisition de la Société par une Nouvelle Société de Participation Financière ou tout autre restructuration du Groupe impliquant le capital social, la dette (le cas échéant) (y compris la conversion, consolidation, sous-division, reclassification ou redésignation (tel qu'approprié) de Parts Sociales en une unique classe de parts sociales ordinaires) en préparation d'une Sortie
Transfert	Signifie toute vente, transfert ou autre disposition (y compris par voie de nantissement, servitude de toutes sortes, droit réel, ou autre sûreté ou autre Instrument (y compris tout droit de vote y attaché)) du détenteur concerné, avec ou sans contrepartie, en vertu de la loi ou d'un instrument écrit et «Transféré» sera interprété dans le même sens à condition que toujours: (a) un transfert par un Fond Participant (ou par tout fiduciaire (trustee) ou représentant (nominee) pour tout dit Fond Participant) de tout intérêt dans ledit Fond à toute personne qui est, ou devient en conséquence du Transfert, un Participant de Fond; et (b) la création de toute Sûreté (en relation à tout financement ou autre arrangement relatif à tout ou partie substantielle du Fond) sur toutes Parts Sociales et/ou Instruments inscrits au nom de Wings 1 ou de tout autre membre du Groupe de la Majorité I (ou tout représentant (nominee) de ce dernier) ou sur un intérêt dans un Fond, ne sera pas, et ne sera pas considéré comme étant, un transfert de Parts Sociales ou d'Instruments à toutes fins prévues par les Statuts (à moins que la loi ne prévoie expressément autrement) ou tout Arrangement (s'il y en a)
Cessionnaire	Signifie la personne à qui des Parts Sociales sont Transférées
Wings 1	Signifie H&F Wings Lux 1 S.à r.l. (RCS Luxembourg B 147.172)

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.

Seconde résolution

Il a été décidé de nommer Kingsley Duffy, directeur, né le 17 mai 1971 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 82 Chenies Mews, Londres WC1E 6HU en tant que gérant HB de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, M. STANICZEK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 août 2013. Relation: RED/2013/1360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013122450/1046.

(130149038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Triumph Luxembourg Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.049,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.271.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on sixth day of the month of September,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BOONE, a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under Section B, registration number 176115,

Hereby represented by Mr. Daniel Boone, sole manager, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Triumph Luxembourg Holding Sàrl".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at USD 17,049.- (seventeen thousand and forty nine dollars of the United States of America), represented by 17,049 (seventeen thousand and forty nine) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Obligations attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or, in the case of a Board, by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (USD)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (USD)
Boone	17,049.-	17,049.-	17,049.-
Total:	17,049.-	17,049.-	17,049.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of USD 17,049.- (seventeen thousand and forty nine dollars of the United States of America) is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of managers.

The sole shareholder resolved to appoint the following sole manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille (France), with professional address at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2013 (included).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BOONE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 176115,

ici représentée par Daniel Boone, gérant unique, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Triumph Luxembourg Holding Sàrl".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à USD 17.049,- (dix sept mille quarante neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 17.049 (dix sept mille quarante neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Evénements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant, en cas de gérant unique, ou, en cas d'un Conseil de gérance, par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
Boone	17.049,-	17.049,-	17.049,-
Total:	17.049,-	17.049,-	17.049,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de USD 17.049,- (dix sept mille quarante neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.400,-

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Monsieur Daniel Boone, Avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille, France, ayant son domicile professionnel à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: D. BOONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41955. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133778/424.

(130162110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of the month of September,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Goodyear Dunlop Tires Europe BV, a private limited liability company ("besloten vennootschap") incorporated under the laws of the Netherlands having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, and being registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33225215, represented by Mr Sascha Nolte, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney dated 17 September 2013 (which after having been signed ne varietur shall remain attached to this deed to be submitted together with it to the registration authorities), in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A. (the "Company"), société anonyme, with registered office at avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 71.219, incorporated by notarial deed on 20 August 1999 by Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 819 of 4 November 1999, the articles of association of which were last amended on 5 October 2012 by notarial deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 2754 of 13 November 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue of the Company and thus the entire issued share capital of the Company is presented or represented;

(II) Decisions are to be passed on the following agenda:

1. Decrease of the Company's corporate capital by an amount of one hundred twelve million five hundred five thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 112,505,625.-) so as to decrease it from its current amount of two hundred forty million one thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 240,001,875.-) to an amount of one hundred and twenty-seven million four hundred ninety-six thousand two hundred and fifty euros (EUR 127,496,250.-) by (i) cancelling twenty thousand one (20,001) shares and (ii) (x) waiving the obligation of the Sole Shareholder to fully pay-up the remaining three quarter (3/4) of the nominal value of the shares issued on 5 October 2012 that were not paid-up (being in aggregate one hundred twelve million five hundred one thousand four hundred and six euro and twenty-five euro cent (EUR 112,501,406.25)), and (y) allocating the remainder between the amount so waived and the nominal value of the shares so cancelled to the Company's share premium account;

2. Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above changes;

3. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company shall have as its object all that is directly or indirectly associated with the production, manufacture, transformation, utilisation, purchase and sale, import and export, and transport of raw materials and products such as rubber, both natural and synthetic, its components, its substitutes and its derivatives, substances presenting similar qualities and utilisations, all chemical products, plastic and synthetic, all similar, comparable or associated products, all products, articles and objects of whatsoever sort, totally or partially fabricated by means of those raw materials and products and falling within the fabrication of those products, articles or objects and in general all goods, all products and all articles whatever their utilisation, usage and nature, and more generally still all operations and all commercial and industrial business undertakings.

The Company, as heart of 'Operations' activities for EMEA JV countries may provide any regional coordination, strategic and operational management services, including but not limited to procurement, supply chain, inventory, sales, accounting, finance, marketing and legal services to the Company and its subsidiaries and affiliated companies within the EMEA.

The Company may also act as EMEA Treasury Center and provide all the services that it deems necessary for this type of activities including but without limitations the possibility to provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, cash pooling, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees,

liens, mortgages and any other form of security), to the Company's subsidiaries and affiliated companies within the EMEA or the issuance of financial instruments.

The Company may also grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

It may carry out all commercial, industrial, financial, real and movable property transactions which might relate directly or indirectly to the corporate object and which might facilitate its exploitation or development.

The Company may also take holdings in whatsoever form in other Luxembourg or foreign businesses, associations or companies with a similar, comparable or associated object, and be involved in the management as well as the development of those holdings. This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, and grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. It may furthermore do all that might contribute in whatsoever manner to the achievement of its corporate object";

4. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company, to allow the secretary of the Company's board of directors to convene any ordinary (paragraph 1) or extraordinary board meeting, (paragraph 2) and amendment of paragraph 4 whereby in addition to the chairman the company's board secretary will be allowed to assess any case of urgency;

5. Amendment of article 14 of the Company's articles of association, to allow one or more directors of the Company, occasionally or in case of urgency, to participate in a meeting of the Company's board of directors by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other, such methods of participation to be considered equivalent to physical attendance of the meeting;

6. Amendment of the first paragraph of article 21 of the Company's articles of association to have the annual general meeting on the first Monday of June instead of April;

7. Miscellaneous.

Thereupon, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

It was resolved to decrease the Company's corporate capital by an amount of one hundred twelve million five hundred five thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 112,505,625.-) so as to decrease it from its current amount of two hundred forty million one thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 240,001,875.-) to an amount of one hundred and twenty-seven million four hundred ninety-six thousand two hundred and fifty euros (EUR 127,496,250.-) by (i) cancelling twenty thousand one (20,001) shares and (ii) (x) waiving the obligation of the Sole Shareholder to fully pay-up the remaining three quarter (3/4) of the nominal value of the shares issued on 5 October 2012 that were not paid-up (being in aggregate one hundred twelve million five hundred one thousand four hundred and six euro and twenty-five euro cent (EUR 112,501,406.25)), and (y) allocating the remainder between the amount so waived and the nominal value of the shares so cancelled to the Company's share premium account.

Second resolution

It was resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at one hundred and twenty-seven million four hundred ninety-six thousand two hundred and fifty euros (EUR 127,496,250.-), divided into twenty-two thousand six hundred sixty-six (22,666) shares each with a nominal value of five thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 5,625.-)."

Third resolution

It was resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company to read as set forth in the above agenda.

Forth resolution

It was resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company, to allow the secretary of the Company's board of directors to convene any ordinary (paragraph 1) or extraordinary board meeting, (paragraph 2) and it was further resolved to amend paragraph 4 whereby in addition to the chairman the company's board secretary will be allowed to assess any case of urgency.

As a consequence, it was resolved to amend article 13 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 13.** The board of directors shall meet regularly once per quarter at the place, date and time determined by the board of directors or if not by its chairman or its secretary.

When the interest of the Company so demands, extraordinary meetings of the board of directors may take place on convocation by its chairman or its secretary or two directors elected by the general meeting of shareholders.

Directors constituting at least one third of the members of the board of directors may, by indicating the agenda of the meeting, convene the board if it has not met for more than three months.

Convocations shall indicate the place, date and time as well as the agenda of the meeting. They shall be sent to the directors in writing at least five days before the meeting, except in the case of urgency to be assessed by the chairman or the secretary of the board or in the case of prior agreement of all the directors, which must be substantiated in the minutes of the meeting.

No prior convocation shall be necessary if all the directors are present or duly represented at the meeting.

Meetings of the board of directors shall be chaired by the chairman of the board. If the chairman is absent, the latter shall appoint another director to chair the meeting of the board of directors in question. If another director is not appointed by the chairman, the directors present or represented at the meeting shall appoint the director who shall chair the meeting of the board of directors in question."

Fifth resolution

It was resolved to amend article 14 of the Company's articles of association, to allow one or more directors of the Company, occasionally or in case of urgency, to participate in a meeting of the Company's board of directors by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other, such methods of participation to be considered equivalent to physical attendance of the meeting.

As a consequence, it was resolved to amend article 14 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 14.** The board may only deliberate and vote validly if the majority of its members are present or represented. A director prevented from attending may, by simple letter, telegram or fax, arrange to be represented by another member of the board, who may vote on his behalf.

Any member thus delegated may represent several members of the board and, in addition to his own vote, cast as many votes as he has mandates.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

The board shall take its decisions by a majority of the votes cast: if equal numbers of votes are cast, the chairman of the meeting shall have the casting vote.

In the case of urgency, directors may also take decisions without meeting."

Sixth resolution

It was resolved to amend the first paragraph of article 21 of the Company's articles of association to have the annual general meeting on the first Monday of June instead of April.

As a consequence, it was resolved to amend the first paragraph of article 21 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 21.** The annual general meeting shall be held automatically on the first Monday in the month of June at eleven o'clock in the morning or, if that day is a public holiday, on the first working day following at the same time."

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Goodyear Dunlop Tires Europe BV, une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap") constituée sous les lois des Pays-Bas ayant son siège social au 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas, et étant inscrite auprès du registre de la chambre de commerce pour Amsterdam sous le numéro 33225215, représentée par Mr. Sascha Nolte, avocat à la cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu

d'une procuration datée du 17 septembre 2013 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), en sa qualité d'actionnaire unique (l'"Associé Unique") de GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A. (la "Société"), société anonyme avec siège social à l'avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Grand-Duché de Luxembourg), et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.219, constituée par acte notarié du 20 août 1999 de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 819 du 4 novembre 1999, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 5 octobre 2012 par acte notarié de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 2754 du 13 novembre 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter comme suit:

(I) L'Associé Unique détient toutes les actions de la Société et partant l'entier capital social émis de la Société est présent ou représenté;

(II) Les décisions doivent être prises sur les points de l'ordre du jour suivant:

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de cent douze millions cinq cent cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 112.505.625,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent quarante millions mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 240.001.875,-) à un montant de cent vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (EUR 127.496.250,-) en (i) annulant vingt mille et une (20.001) actions et (ii) (x) renonçant à l'obligation de l'Associé Unique de payer entièrement trois quart (3/4) de la valeur nominale des actions émises le 5 octobre 2012 qui n'ont pas été payées (étant un total de cent douze millions cinq cent un mille quatre cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 112.501.406,25)), et (y) allouant la différence entre le montant ainsi renoncé et la valeur nominale des actions ainsi annulées au compte de prime d'émission de la Société;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"La société a pour objet tout ce qui se rattache directement ou indirectement à la production, la fabrication, la transformation, l'utilisation, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le transport de matières premières et produits tels que le caoutchouc, tant naturel que synthétique, ses composés, ses substituts et ses dérivés, les substances présentant des qualités et des utilisations similaires, tous produits chimiques, plastiques et synthétiques, tous produits similaires analogues ou connexes, tous les produits, articles et objets, de quelque nature qu'il soient, fabriqués en tout ou en partie au moyen de ces matières premières et produits et entrant dans la fabrication de ces produits, articles et objets et en général toutes marchandises, tous produits, tous articles quelle qu'en soit l'utilisation, l'usage et la nature, et, plus généralement encore toutes opérations et toutes entreprises d'affaires commerciales et industrielles.

La société, en tant que centre des activités d'opérations pour des pays d'Europe, ceux du Moyen-Orient et ceux de l'Afrique (Europe, Middle East and Africa nations "dit EMEA"), peut fournir toute coordination régionale ainsi que tous services de l'administration stratégique et opérationnelle, comprenant sans limitation la fourniture, la chaîne logistique, l'inventariage, les ventes, la comptabilité, la finance, le marketing et les services légaux, à la société et ses filiales et des sociétés affiliées au sein de l'EMEA.

La société peut aussi agir en tant que EMEA Treasury Center" et fournir tous les services qu'elle considère comme nécessaires pour ce type d'activités comprenant sans limitation la possibilité de fournir l'assistance de quelque sorte que ce soit (comprenant sans limitation la fourniture des avances, prêts, cash pooling, dépôts d'argent et crédits ainsi que la mise en place des sûretés, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûreté), aux filiales et sociétés affiliées de la société au sein de l'EMEA ou l'émission des instruments financières.

La Société peut également accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut effectuer toutes transactions de nature commerciale, industrielle, financière, liée à la propriété mobilière ou immobilière, qui peuvent avoir un lien direct ou indirect à l'objet social et qui ont vocation de faciliter sa réalisation ou son développement.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type. Elle peut d'ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.;"

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de permettre au secrétaire du conseil d'administration de la Société de convoquer le conseil d'administration à toute réunion ordinaire (paragraphe 1) ou extraordinaire (paragraphe

2) et modification du paragraphe 4 de sorte qu'en plus du président, le secrétaire du conseil d'administration de la Société sera autorisé d'apprécier tous cas d'urgence;

5. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre à un ou plusieurs administrateurs de la Société de participer, de manière occasionnelle ou en cas d'urgence, à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, de telles participations devant être considérées comme équivalent à une présence physique à la réunion;

6. Modification du premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société afin que l'assemblée générale annuelle soit prévue pour le premier lundi du mois de juin au lieu d'avril;

7. Divers.

Après lecture et confirmation de ce qui précède, l'Associé Unique a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de cent douze millions cinq cent cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 112.505.625,-) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent quarante millions mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 240.001.875,-) à un montant de cent vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (EUR 127.496.250,-) en (i) annulant vingt mille et une (20.001) actions et (ii) (x) renonçant à l'obligation de l'Associé Unique de payer entièrement trois quart (3/4) de la valeur nominale des actions émises le 5 octobre 2012 qui n'ont pas été payées (étant un total de cent douze millions cinq cent un mille quatre cent six euros et vingt-cinq centimes (EUR 112.501.406,25)), et (y) allouant la différence entre le montant ainsi renoncé et la valeur nominale des actions ainsi annulées au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

Il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante euros (EUR 127.496.250,-) représenté par vingt-deux mille six cent soixante-six (22.666) actions d'une valeur nominale de cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 5.625,-) chacune."

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur telle que décrite dans l'ordre du jour ci-dessus.

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de permettre au secrétaire du conseil d'administration de la Société de convoquer le conseil d'administration à toute réunion ordinaire (paragraphe 1) ou extraordinaire (paragraphe 2) et de modifier paragraphe 4 de sorte qu'en plus du président, le secrétaire du conseil d'administration de la Société sera autorisé d'apprécier tous cas d'urgence.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit régulièrement une fois par trimestre à l'endroit, date et heure déterminés par le conseil d'administration sinon par son président or son secrétaire.

Lorsque l'intérêt de la société l'exige, des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation de son président ou de son secrétaire ou sur celle de deux administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du conseil d'administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la réunion, convoquer le conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les convocations indiqueront l'endroit, la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour de la réunion. Elles seront adressées par écrit aux administrateurs au moins cinq jours avant la réunion, sauf les cas d'urgence à apprécier par le président ou le secrétaire du conseil ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs, ce dont il devra être justifié dans le procès-verbal de la réunion.

Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés à la réunion.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil. En cas d'absence du président, celui-ci désignera un autre administrateur pour présider la réunion du conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, les administrateurs présents ou représentés à la réunion désigneront l'administrateur qui présidera la réunion du conseil d'administration en question."

Cinquième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre à un ou plusieurs administrateurs de la Société de participer, de manière occasionnelle ou en cas d'urgence, à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plu-

sieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, de telles participations devant être considérées comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 14.** Le conseil ne peut délibérer et voter valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur empêché peut, par simple lettre, télégramme ou télécopie, se faire représenter par un autre membre du conseil, qui pourra voter en son nom.

Tout membre ainsi délégué peut représenter plusieurs membres du conseil et émettre en plus de sa propre voix, autant de voix qu'il a de mandats.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix émises; en cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir."

Sixième résolution

Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société afin que l'assemblée générale annuelle soit prévue pour le premier lundi du mois de juin au lieu d'avril.

En conséquence, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à onze heures du matin ou, si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant à la même heure."

Plus rien ne figurant sur l'ordre du jour, la séance était partant levée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ont été estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nolte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42458.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134141/313.

(130163013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

GDF SUEZ Treasury Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.772.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Florence PONCELET
MANAGER

Référence de publication: 2013113989/11.

(130138069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013113990/10.

(130138302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Michiels

Gérant unique

Référence de publication: 2013114004/11.

(130138022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.020.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 7 août 2013, l'associé unique a révoqué SHCO 14 S.à r.l. en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marek DOMAGALA, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski, Pologne, demeurant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

- Monsieur Christophe CAHUZAC, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013115131/21.

(130139712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Schiffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.515.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115086/9.

(130139658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Société d'exploitation Hôtelière, S.E.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115070/9.

(130139643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Sixth Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115103/9.

(130139581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115110/9.

(130138905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Sprinterlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 106.128.

Les comptes annuels 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115118/9.

(130139056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.554.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115147/9.

(130139069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Larry II Central Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.342.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115524/9.

(130140632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Larry II Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.347.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115525/9.

(130140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Larry II LM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.776.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115526/9.

(130140653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Larry Lower Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.503.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115527/9.

(130140618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Larry M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.501.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115528/9.

(130140600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Larry Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.504.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115529/9.

(130140612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Luxury Innovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 172.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115540/9.

(130139927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

La Place Vendôme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 4, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.871.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115543/9.

(130140442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

La Place Vendôme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 4, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.871.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115542/9.

(130140441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

LDV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.645.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115545/9.

(130140115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

LDV Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.593.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115546/9.

(130139962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

LDV Management III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.102.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115547/9.

(130139961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Les Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 104.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115549/9.

(130140259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Les Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 104.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115550/9.

(130140260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Les Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 104.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115551/9.

(130140261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Les Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 104.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115552/9.

(130140262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Les Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 104.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115553/9.

(130140263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Licorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 106.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115554/9.

(130139928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Lincoln Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 88.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115555/9.

(130140150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Luxair Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115562/9.

(130139935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Marcold, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115567/9.

(130139993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Marly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115585/9.

(130140254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.522.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115588/9.

(130139963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

MTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115595/9.

(130139975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114955/9.

(130138885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.553.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114956/9.
(130138886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

OI-Newco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.688.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114957/9.
(130138884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114958/9.
(130138888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Pempa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114974/9.
(130139605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114977/9.
(130139626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Pluto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.933.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013114978/9.
(130139832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.
